



DÉPARTEMENT DE MEURTHE ET MOSELLE  
ARRONDISSEMENT DE BRIEY  
CANTON DE VAL DE BRIEY

ARRÊTÉ MUNICIPAL  
2024-URBA-252

## LE MAIRE DE VAL DE BRIEY

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,  
**VU** le Code de la Route,  
**VU** le Code de la Voirie,  
**VU** le Code Pénal et notamment l'article R 610-5,  
**VU** la demande formulée le 05 juillet 2024 par Monsieur FERRARI Gérard demeurant 8 Grand Rue - MANCE à VAL DE BRIEY (54150) et portant sur l'autorisation d'occupation privative du domaine public communal pour la mise en place d'une pompe à chaleur sur la façade principale au 8 Grand Rue - MANCE à VAL DE BRIEY 54150 (Parcelle cadastrée section 341 AA 70),  
**CONSIDERANT** dès lors qu'il y lieu d'autoriser l'occupation et l'aménagement du domaine public sous les réserves et dans les conditions énumérées ci-après,

### ARRÊTE

**ARTICLE 1 :** La Commune de VAL DE BRIEY autorise Monsieur FERRARI Gérard, à titre de simple tolérance toujours révocable, à la mise en place d'une pompe à chaleur sur la façade au 8 Grand Rue - MANCE à VAL DE BRIEY.

**ARTICLE 2 :** Le bénéficiaire de l'autorisation devra informer la Mairie de l'achèvement des travaux (dans un délai de 8 jours maximum après leur réalisation) afin notamment d'organiser une visite de réception contradictoire sur site.

**ARTICLE 3 :** Toute infraction au présent arrêté sera poursuivie conformément aux dispositions en vigueur.

**ARTICLE 4 :** Ampliation sera adressée à Monsieur FERRARI Gérard.

Fait à Val de Briey, le 18 juillet 2024

Le Maire  
  
François DIETSCH  
